



Sortie Carrière Roussay

Week-end 2 et 3 juillet 2022

Contact			
Nom		Prénom	
Adresse			
Téléphone		email	

Nom Prénom	Niveau

Formule proposée : 160 € Encadrés / 120 € Autonomes

- Samedi : 1 plongée l'après midi + diner le soir
- Dimanche : 2 plongées + déjeuner
- Hébergement + petit déjeuner nuit du samedi

IMPORTANT : le PASS SANITAIRE et un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques sont obligatoires !

L'inscription ne sera finalisée que sous réserve d'un nombre d'encadrant(s) éventuel(s) suffisant.

Paiement :

- 1 chèque de :€, à l'ordre de « Les Mousquetaires Des Mers »
- Par Virement : IBAN : FR76 3000 3022 1300 0372 6114 278 en précisant la mention :
« Roussay Air votre nom »

Date & Signature. Précédé de la mention << Lu et approuvé >>

Le club vous propose une sortie en carrière le Week-end les 2 et 3 juillet à la carrière du Roussay.



Le plan d'eau :

Ancienne carrière de granit, très poissonneuse (esturgeons, carpes, gardons ...), dans laquelle vous pourrez trouver des épaves (avion, bateaux, camions ...) jusqu'à 40 m, avec des espaces d'évolution pour tout les niveaux (6m, 12m, 20m, 30m et 40m)

Située près de Cholet (à 347 km de Breuillet, 3h30 de route). Cette carrière permet des plongées en milieu naturel pour tous les niveaux.

Cette sortie permet de valider des plongées en milieu naturel. Nous rappelons que la nouvelle réglementation fédérale impose 4 plongées en milieu naturel pour les N1.



Matériel :

Le club prête le matériel. Cependant nous demandons à tous les plongeurs d'amener le matériel qu'ils possèdent.

Il faut impérativement que le matériel soit choisi et réservé avant le week-end

- Combinaison (avec cagoule)
- Souris-Chaussons-Gants
- Gilet (Stab)
- Détendeur + Octopus + mano
- Boussole
- Ceinture + Plombs
- Ordinateur de plongée
- Parachute
- Lampe ou phare : **Obligatoire !**
- Lampe flash : **Fortement conseillé**
- Documents administratifs : vous devrez présenter votre carte de niveau, licence et certificat médical à jour avant le début des plongées. En l'absence de ces documents la mise à l'eau vous sera refusée.